

La couverture d'assurance qu'il vous faut en cas de maladie grave



Sécurité Santé Plus et Soins à vie de la Financière Foresters

Si vous êtes en voie de vous rétablir d'une maladie grave, ce n'est pas le meilleur moment pour vous inquiéter de votre situation financière. Vous êtes stressé, vous vous souciez de votre santé et vous n'êtes sans doute pas en mesure de travailler. Malheureusement, bon nombre de personnes n'ont pas de couverture d'assurance pour ce genre de situation. La bonne nouvelle est qu'il est possible d'obtenir une couverture en cas de maladie grave. Elle peut améliorer votre tranquillité d'esprit et fournir un soulagement financier si vous vous remettez d'un problème de santé grave.

Maladies graves : Quelles sont-elles?

Les maladies graves sont des problèmes médicaux qui changent le cap de votre vie. Ce sont des maladies et des incidents graves qui nécessitent souvent une longue hospitalisation et une convalescence prolongée. Les maladies graves les plus courantes incluent les crises cardiaques, les accidents vasculaires cérébraux et les cancers qui mettent la vie en danger.

Les maladies graves représentent de dures épreuves pour l'organisme, et souvent pour l'état d'esprit également. En outre, elles peuvent être plutôt onéreuses. Selon la couverture que vous détenez auprès de votre employeur ou du gouvernement, il se peut que vous ne soyez pas assuré pour certains médicaments nécessaires au traitement de votre maladie. Il y a de grandes chances que vous soyez obligé de prendre un congé pour récupérer. Pendant votre période de rétablissement, vous pourriez subir une importante perte de revenu.

Protégez-vous et votre famille

Vous avez consenti de grands efforts pour arriver là où vous êtes. Que vous soyez dans le monde du travail ou que vous vous occupiez de votre domicile, une couverture d'assurance en cas de maladie grave pourrait vous être utile au cas où quelque chose vous arrivait. Vous ne voulez surtout pas qu'un problème de santé inattendu déstabilise votre situation financière.

Solutions en matière de maladies graves

La Financière Foresters™ a la plaisir de proposer deux solutions en matière de maladies graves : Sécurité Santé Plus et Soins à vie.

Sécurité Santé Plus¹

Sécurité Santé Plus verse une somme forfaitaire exempte d'impôt dans le cas où vous seriez atteint d'une des maladies graves couvertes suivantes :

- Crise cardiaque
- Cancer qui met la vie en danger
- Accident vasculaire cérébral
- Insuffisance rénale
- Paralysie
- Défaillance d'un organe vital qui nécessite que vous soyez placé sur une liste d'attente pour une transplantation

Sécurité Santé Plus propose également l'attribut du remboursement des primes au décès, qui est équivalent au remboursement de toutes les primes payées (moins les avenants et les tarifications) dans le cas où la personne assurée décède à la suite d'une maladie grave avant la fin de la période de survie telle qu'elle est définie dans la police, ou si la personne assurée décède à la suite d'une autre cause. Vous pouvez aussi acheter une couverture supplémentaire pour que vous receviez le remboursement de toutes les primes que vous avez payées si vous ne soumettez pas une demande d'indemnité avant que la police n'arrive à échéance.

Il est facile de soumettre une proposition pour Sécurité Santé Plus. Il vous suffit de répondre à cinq questions médicales. C'est vraiment aussi simple que cela.

Soins à vie

Foresters propose également deux régimes temporaires pour les personnes qui cherchent à se protéger contre le risque de souffrir d'une maladie grave : Soins à vie T10¹ et Soins à vie T75¹.

Soins à vie comprend également l'attribut du remboursement des primes au décès, qui verse une prestation de décès égale au total des primes payées (moins les avenants et les tarifications) dans le cas où la personne assurée décède à la suite d'une maladie grave avant la fin de la période de survie telle qu'elle est définie dans la police, ou si la personne assurée décède à la suite d'une autre cause.

Avec soins à vie, vous pourriez être admissible à avoir accès au programme d'expertise médicale d'Advance Medical⁵ sans frais supplémentaires. Le programme peut vous permettre, à vous et à votre famille, d'obtenir une deuxième opinion médicale faisant autorité de la part de certains des plus grands experts mondiaux de la médecine.

■ Soins à vie T10

Avec Soins à vie T10, vous êtes couvert dans le cas où vous seriez atteint d'une des 21 maladies et interventions couvertes (toutes les maladies couvertes par Sécurité Santé Plus, ainsi que 15 autres). Le montant des primes est garanti et vous recevez une somme forfaitaire comme prestation si vous êtes atteint d'une maladie grave couverte ou si vous subissez une intervention couverte.

Soins à vie T10 est un régime temporaire de 10 ans qui peut être renouvelé jusqu'à l'anniversaire de la police le plus proche du 75^e anniversaire de naissance de la personne assurée. Soins à vie T10 est transformable en Soins à vie T75 en tout temps après le 6^e anniversaire de la police et avant que la personne n'atteigne 65 ans.

Avec l'avenant du remboursement des primes, si vous n'avez pas soumis une demande d'indemnité à l'expiration de votre police jusqu'à l'anniversaire de la police le plus proche de votre 75^e anniversaire de naissance et que votre police a été en vigueur pendant au moins 20 ans, vous recevrez le remboursement de 80 pour cent de vos primes².

■ Soins à vie T75

Soins à vie T75 couvre les mêmes maladies graves et interventions que Soins à vie T10. Tout comme Soins à vie T10, ce régime verse une somme forfaitaire si vous êtes atteint d'une maladie grave couverte ou que vous subissez une intervention couverte. Les montants de primes sont uniformes et garantis pendant toute la durée de la police. La couverture de Soins à vie T75 expire à l'anniversaire de la police le plus proche de votre 75^e anniversaire de naissance.

Avec l'avenant du remboursement des primes, si vous n'avez pas soumis une demande d'indemnité à l'expiration de votre police jusqu'à l'anniversaire de la police le plus proche de votre 75^e anniversaire de naissance et que votre police a été en vigueur pendant au moins 20 ans, vous recevrez le remboursement de 80 pour cent de vos primes².

Détails sur le produit	Sécurité Santé Plus	Soins à vie T10/T75
Tarification	Simplifiée	Standard
Valeurs nominales	De 10 000 \$ à 100 000 \$	De 25 000 \$ à 2 000 000 \$
Nombre de maladies couvertes	6	21

Profitez de Sécurité Santé Plus et de Soins à vie

Sécurité Santé Plus ou Soins à vie peut contribuer à améliorer votre tranquillité d'esprit et votre sécurité financière. Il suffit de vous mettre en contact avec un conseiller financier de la Financière Foresters pour discuter de vos besoins de couverture d'assurance en cas de maladie grave. Vous serez heureux de l'avoir fait.

La valeur ajoutée de l'adhésion à Foresters

Chez Foresters, nos produits ne constituent qu'un point de départ. Nous croyons qu'il est important d'en faire davantage - pour vous, votre famille et votre collectivité. À titre de membre³, vous pourriez être admissible à avoir accès à des bénéfices de membre⁴ offerts à titre gracieux qui peuvent vous aider à protéger votre famille et à renforcer votre collectivité.

Ces bénéfices comprennent des occasions de bénévolat et des activités de divertissement pour les familles, des bourses d'études sur concours, une avance en cas de maladie en phase terminale et des prestations pour orphelin pour aider les enfants financièrement s'ils perdent leur père ou leur mère ou les deux parents.

Votre représentant peut vous fournir des renseignements supplémentaires sur les produits de Foresters Sécurité Santé Plus ou Soins à vie ainsi que des détails sur la trousse complète de nos précieux bénéfices de membre.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la Financière Foresters, rendez-vous sur le site [Web foresters.com](http://Web.foresters.com) ou composez le numéro sans frais 800 267-8777.

¹ Tarifé par Foresters, compagnie d'assurance vie.

² Selon le contrat Soins à vie, le calendrier du remboursement des primes est 40 pour cent à la fin de la 10^e année, 60 pour cent à la fin de la 15^e année et 80 pour cent à la fin de la 20^e année et au-delà.

³ Le membre de Foresters est la personne assurée principale en vertu du certificat Sécurité Santé Plus ou Soins à vie.

⁴ La description des bénéfices de membre que vous pourriez avoir repose sur l'hypothèse que vous êtes membre de la Financière Foresters. Les bénéfices de membre de la Financière Foresters sont non contractuels, assujettis à des exigences d'admissibilité, à des définitions et à des limitations propres à chaque bénéfice, et ils peuvent être modifiés ou annulés sans préavis.

⁵ Le programme d'expertise médicale (Expert Medical Opinion Program) est offert uniquement par Advance Medical, Inc., sous réserve des conditions et des restrictions d'admissibilité, et il peut être modifié ou annulé à tout moment sans préavis.

La Financière Foresters et Foresters sont des noms commerciaux et des marques de commerce de L'Ordre Indépendant des Forestiers (une société de secours mutuel, 789, chemin Don Mills, Toronto, Canada M3C 1T9) et de ses filiales. NC143